



## Déclaration de la FSU-Loiret au CTSD du 15 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Au lendemain d'une mobilisation sans précédent contre une loi travail massivement rejetée puisque réunissant plus d'un million de personnes dans tout le pays dont une très grande majorité à Paris, permettez-nous d'en dire un mot.

La FSU, dans l'intersyndicale depuis le début d'une mobilisation qui dure depuis plus de deux mois, demande toujours le retrait, sans concession, de ce projet de loi. Et non seulement le gouvernement s'obstine mais, en plus, il joue la carte de l'épuisement et surtout celle de la stigmatisation des organisations syndicales et de leur service d'ordre, rendu, selon lui, responsable des violences et dégradations survenues à Paris notamment.

Ces déclarations, ces provocations du premier ministre même sont inacceptables et traduisent le malaise, la faiblesse de ce gouvernement mis en minorité par la population, l'opinion publique quant à un projet de loi que la majorité refuse.

Si la FSU condamne toute violence et principalement celle exercée par les forces de police, les dégradations et violences commises par une extrême minorité sont de la responsabilité seule du gouvernement qui refuse la voix majoritaire de la rue et des manifestants en maintenant ce projet.

Pour la FSU, l'inversion de la hiérarchie des normes transposée dans la Fonction Publique, et dans notre département dans le 1er degré de l'Education Nationale, pourrait graver dans le marbre, par exemple, la circulaire excluant du temps partiel, pourtant de droit commun pour tous les personnels, les directions de plus de 3 classes, les remplaçants, les CPC et les PEMF. La FSU s'y refuse et continuera de combattre cette loi jusqu'au retrait, comme cette circulaire départementale, en participant notamment à deux nouvelles journées de mobilisation du 23 et du 28 juin.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour du CTSD, si nous nous félicitons de la dotation qui permet au Loiret « d'absorber » la poussée démographique récurrente de notre département, elle ne permet pas de réduire les effectifs par classe, objectif pourtant prioritaire pour la FSU afin d'améliorer réellement les conditions de travail des enseignants et, de fait, les conditions d'apprentissage des élèves. De même, elle ne permettra pas de développer la scolarisation des moins de 3 ans dans les conditions spécifiques demandées par la FSU ainsi que de développer le « plus de maîtres que de classes » à hauteur de 6 maîtres pour 5 classes pour toutes les écoles. Enfin, la situation du remplacement, encore à ce jour catastrophique, nous invite à demander un recrutement supplémentaire au concours dès la rentrée 2016, comme réclamé à la ministre lors de notre audience auprès de son conseiller en votre présence, afin d'assurer un enseignant en face d'une classe au quotidien et de relancer une formation continue qui a quasiment disparu tout en revenant à des stages longs pour nos collègues lauréats du concours avec 1/3 de responsabilité maximum.

A propos des rythmes scolaires, nous continuons de dénoncer l'ingérence et la prépondérance de l'avis des mairies sur l'organisation des horaires de l'école et voudrions connaître votre positionnement, notamment, par rapport à ce qui est ressorti du comité de suivi à ST Jean de Braye.

De plus nous souhaiterions évoquer la situation de la fusion de Molière où nous proposons une fusion provisoire et souhaiterions avoir des explications sur la situation de Gien et St Denis en val et les projets de fermeture d'école.

Enfin, nous souhaitons des explications à propos de la gestion des intempéries par les différents services et circonscriptions dont nous comprenons les tergiversations dans une situation inédite mais pas les injonctions.